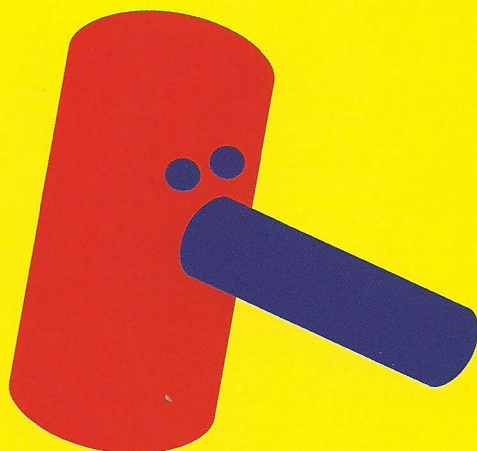
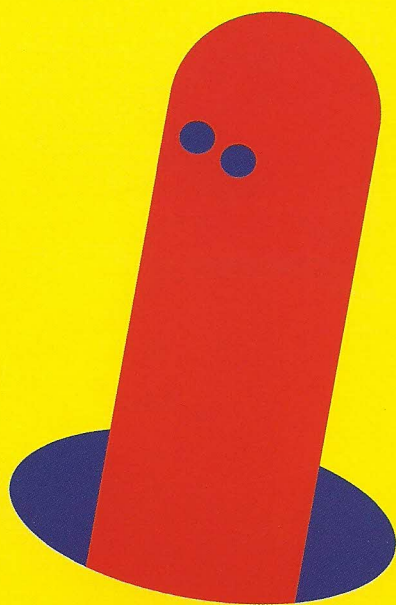


# Éducateur

SER



Faut être marteau  
pour taper sur les homos



[www.mosaic-info.ch](http://www.mosaic-info.ch)

ASSISES ROMANDES  
DE L'ÉDUCATION

SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2012  
UNIL/LAUSANNE-DORIGNY

ÉCOLE FOURRE-TOU  
OU  
ÉCOLE POUR TOUS



LE PRIX DE L'INTÉGRATION

SYNDICAT DES  
ENSEIGNANTS  
ROMANDS

AMCOFF | AVECO | SAEN | SEJ | SEIB | SPFF | SPJ | SPV | SPVAL  
AVEC LA PAPERT ET LA FED, ET LA PARTICIPATION DE LA CIP  
INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS: [WWW.LE-SER.CH](http://WWW.LE-SER.CH)

## Le poison de l'homophobie

## Autorité



Au journaliste qui s'intéressait à la gestion de classe, des collègues ont fait part de leurs récriminations envers la HEP, qui «nous prépare à l'élève modèle, dans une classe modèle, avec des parents merveilleux», alors que, «dans la réalité, ça ne se passe pas comme ça». En fait, «l'autorité est un mot tabou»<sup>1</sup> et «les formateurs sont déconnectés de la pratique». Comme disait ma collègue (une autre), «il était venu nous parler de pédagogie, mais il n'en avait même pas un échantillon avec lui!» On peut railler la HEP et ce qu'on y propose actuellement, mais la notion d'autorité mérite, à notre avis, mieux que les affabulations des promoteurs de la figure du «facilitateur d'apprentissage» ou les imprécations ridicules des nostalgiques des bonnes vieilles méthodes.

Un formateur d'enseignants, se penchant sur quelques notions décriées<sup>2</sup> – autorité, discipline, loi, morale... – observait que «l'autorité est à son origine le caractère de l'auteur, de celui qui fait naître et grandir, de ce qui structure et oriente» et que «la vraie autorité nous place d'emblée à l'opposé de l'autoritarisme, qui en est une perversion». Pour lui, l'autorité n'est pas l'ennemie de l'épanouissement. En effet, «toute autorité n'est pas répressive, elle n'a pas forcément partie liée au pouvoir – ou alors à un pouvoir dont il est aisé de voir la légitimité, quand il n'est pas pouvoir sur ou contre, mais pour et avec. Autorité constructive, autorité de compétences (on retrouve ici la belle origine du mot: qui augmente) que les parents ne sont d'ailleurs pas appelés à exercer seuls mais en réseaux, dans un partenariat (à réinventer aussi, mais beaucoup y travaillent) avec les autres éducateurs, notamment scolaires. Quand ce pouvoir-là est absent, les enfants le prennent et l'exercent à leur manière, qui ne fait pas le bonheur de leur entourage, ni même le leur.» Voilà des observations qui, pour être émises par un philosophe, ne nous paraissent

pas trop «déconnectées du terrain» et même, au contraire, susceptibles d'inspirer des pratiques professionnelles efficaces et intelligentes. (sl)

<sup>1</sup> «A la HEP, l'autorité est un mot tabou», dans *L'Express-impartial* du 18 mai 2012.

<sup>2</sup> C. Robert-Grandpierre (2002). De quelques notions injustement décriées. In: *Certitudes* no 206, août-octobre 2002. A lire sur [www.saen.ch](http://www.saen.ch) → Educateur → Compléments

## Corporatisme

Défense collective d'intérêts personnels sous couvert de lutte pour le progrès. Poison du militant pédagogique et syndical sincère. (sl)

## L'école neuchâteloise salie

Qui pleurera le départ de la présidente du comité scolaire de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN) à la fin de l'année scolaire 2012-2013? En toute partialité, elle a réduit l'affaire des Terreaux à une opposition entre une directrice soi-disant irréprochable et un enseignant censé cumuler tous les défauts. Avec l'aide d'un avocat stipendié avec des deniers

publics, elle a concrétisé sa fable en rédigeant un rapport bidon visant à blanchir la directrice et parachevé son ignoble besogne en notifiant à l'enseignant son licenciement.

Cette présidente de comité scolaire a sali notre école neuchâteloise. Sa mise à l'écart est une bonne nouvelle. (cc)

## Appel d'offres



Le président remettra son mandat en août 2013. D'ici là, le comité cantonal est à la recherche de son successeur, lequel devrait être élu par l'AG 2012 au Locle pour l'année scolaire 2013-2014, afin d'assurer un passage de témoin efficace et convivial. En cas d'intérêt, écrivez au [president@saen.ch](mailto:president@saen.ch) jusqu'au 31 août 2012. (cc)



## Consultation relative au projet de rénovation du cycle 3: la réponse du SAEN

John Vuillaume

# Constats et prises de position

Le SAEN prône une école sans filière et sans sélection à l'école obligatoire, dans la droite ligne de sa faïtière, le SER (Syndicat des enseignants romands). Les missions d'intégration sociale et de formation sont pour nous prioritaires: nous sommes aujourd'hui loin du compte avec le système des filières.

Le projet de rénovation, avec ses quelques branches à niveaux, nous apparaît comme un compromis entre école intégrative et sélective qui va dans le bon sens à condition que l'accompagnement du corps enseignant et le soutien aux enfants mis en difficulté à l'école soient à la hauteur du changement envisagé.

Le système actuel, sélectif et ségréatif, est, par nature, une véritable machine à fabriquer l'échec scolaire des enfants qui ne sont pas à leur aise à l'école. De plus, il n'épanouit ni ne valorise pour autant les bons élèves. Ce mauvais système n'a cependant pas empêché les collègues du secondaire I d'être remarquables, au contraire: que ne faut-il pas déployer comme énergie et comme trouvailles pédagogiques pour faire progresser des élèves en difficulté concentrés dans certaines classes? Les collègues de transition, de pp ou de terminale, en savent quelque chose.

Le projet de rénovation aurait pu mettre davantage en évidence la qualité du travail des collègues œuvrant dans le secondaire I. Le projet de rénovation a parfois pu être ressenti comme une critique implicite du travail fourni actuellement par le corps enseignant du cycle 3. Il n'en est rien. Si le projet de rénovation a été initié, c'est suite aux coupes que le Département de l'éducation a opérées dans le secondaire II neuchâtelois, qui n'est plus en mesure aujourd'hui d'ab-

sorber les enfants aux performances scolaires plutôt moyennes. Il fallait donc réagir et tourner le dos à un système tendant à écraser les faibles et qui ne stimule pas pour autant les forts. Au niveau du syndicat, nous aurions préféré passer à un système sans filière et sans niveau, mais nous n'avons été intégrés au groupe de travail qu'après que l'option «valaisanne» avec ses quelques disciplines à deux niveaux a été retenue par le Département et les représentants des directions d'école. Les retours de collègues valaisans du secondaire I sont par ailleurs plutôt bons, même s'il n'existe naturellement pas de système parfait.

Les retours de terrain montrent que les collègues du cycle 3 se battent pour la qualité de leur enseignement, ce qui confirme un fort engagement professionnel et explique la défense de leurs disciplines et les craintes liées aux exigences et aux difficultés d'un enseignement différencié, de même qu'au financement des diverses mesures de suivi de la rénovation, d'accompagnement du corps enseignant dans le changement et de soutien aux élèves, financement qui n'apparaît pas assuré dans le projet qui insiste trop lourdement sur la neutralité des coûts.

L'introduction de la rénovation et le suivi de sa mise en place ne peuvent en effet pas se faire sans argent supplémentaire. Par contre, la neutralité des coûts peut être invoquée du point de vue des structures: le système ségréatif actuel est loin d'être bon marché et les moyens qui lui sont alloués paraissent suffisants pour faire fonctionner un système rénové plus intégratif.

Les échanges avec les collègues du secondaire I ont fait apparaître un mal-

entendu concernant les branches à niveaux: c'est bel et bien la volonté politique de continuer d'opérer une sélection au cours de l'école obligatoire qui se trouve concrétisée par la mise en place de disciplines à niveaux: aucune optique pédagogique à chercher de ce côté-là, ce qui signifie que les branches qui ne sont pas à niveaux ne sont pédagogiquement aucunement pré-téritées par le fait de n'être pas sélectives, à condition d'être prêt à faire évoluer son enseignement vers plus de différenciation, un virage qui ne va pas de soi quand on sort de 30 ans d'institutionnalisation de la ségrégation scolaire.

Le projet de rénovation est le fruit d'un consensus à la neuchâteloise: les branches à niveaux n'ont aucune visée pédagogique, mais elles maintiennent une certaine sélection dans le système. Par contre, globalement, le cycle 3 qui se dessine pour l'avenir sera plus intégratif que sélectif, avec une priorité donnée à la formation sur la sélection. Pour nous, cette orientation est la bonne.

### Propositions

Dans la perspective du début de la mise en œuvre du projet de rénovation dès la rentrée scolaire 2014, le SAEN propose la création de trois groupes de travail (GT) dans lesquels les collègues du cycle 3, via leurs associations professionnelles, seront représentés.

#### 1) GT pédagogie différenciée

Un système plus intégratif ne peut fonctionner qu'avec l'application d'une pédagogie différenciée qui nécessitera des adaptations de l'exercice du métier d'enseignant. Les enjeux didactiques touchent le cœur de la pratique enseignante. La pédagogie différenciée est

l'antidote du «nivellement par le bas»: on ne doit pas donner la même chose à un élève en difficulté qu'à un autre qui est très à l'aise dans les apprentissages scolaires.

Comment accompagner au mieux le corps enseignant dans cette évolution de son activité professionnelle? Quel type de formation faudra-t-il envisager?

### 2) GT mesures de soutien aux élèves

Le soutien aux élèves dans un système plus intégratif que sélectif doit être repensé.

Un concept cantonal, laissant une marge de manœuvre aux différents établissements secondaires dans le respect de leur autonomie et de leurs caractéristiques culturelles et sociales, ne pourrait-il pas être élaboré?

### 3) GT suivi de la mise en œuvre de la rénovation

Accompagner les changements générés par la rénovation apparaît comme une nécessité. Des séances régulières de *debriefings* pour permettre aux enseignants de s'exprimer sur ce qu'ils vivront ne devraient-elles pas être envisagées?

Bilans de compétences, validation d'acquis et formations complémentaires à l'université ne devraient-ils pas être proposés aux généralistes du secondaire I qui deviendront, à terme, en partie des spécialistes?

Les questions du travail en équipe pédagogique et de gestion de la classe ne mériteraient-elles pas une attention particulière dans le cadre de la mise en place de la rénovation?

Le CAPPES (Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires) de M. Marc Thiébaud ne devrait-il pas être mandaté pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la rénovation?

La création de ces trois groupes de travail, dans la foulée d'une acceptation du projet de rénovation par une majorité du Parlement neuchâtelois, ne devrait-elle pas faire l'objet d'une information aux groupes parlementaires du Grand Conseil avant la mise en débat du projet de rénovation du cycle 3 en plénum?

Florence Véhier, comité Association romande des logopédistes diplômés, section Neuchâtel

## Tout va très bien<sup>1</sup> – quelques précisions

► Les restrictions des prestations en orthophonie, décrites dans l'article du 12 février 2012, sont en fait celles que le chef du département avait pour projet de nous imposer. Les restrictions qui ont finalement été prises le 19 décembre 2011 avec effet au 1er janvier 2012, pour une durée indéterminée, sont les suivantes:

Pour les décisions d'octroi rendues dès le 1er janvier 2012, les enfants ne peuvent bénéficier que d'une seule séance hebdomadaire d'un maximum de 60 minutes. Une éventuelle deuxième séance hebdomadaire fait systématiquement l'objet d'une évaluation complémentaire de la part de l'OES. Une telle mesure est accordée pour une durée maximale d'une année à raison de deux séances de 45 minutes au maximum. Pour les traitements déjà en cours, ils continuent à la fréquence décidée, mais la durée de la séance n'est facturable que jusqu'à un maximum de 60 minutes, avec des exceptions pour les enfants vus en thérapie de groupe.

Les séances facturables portent uniquement sur les semaines scolaires. Cette dernière mesure a été levée pour les vacances

du 1er mars et de Pâques. Nous rappelons que l'orthophonie est une profession paramédicale qui traite les troubles du langage et de la communication et qu'elle n'a, dans ce sens, aucune raison d'être apparentée à un rythme scolaire.

Ces restrictions ont pour effet immédiat une réduction du temps thérapeutique attribué aux enfants ayant les troubles langagiers et communicationnels les plus importants, alors que ceux-ci représentent moins de 10% des situations selon les statistiques des orthophonistes du canton. Les orthophonistes réclament que les patients dont ils s'occupent ne soient pas traités de façon systématique et économique, mais en fonction de la gravité de leurs troubles et de leurs conséquences. Comme les négociations sont en cours, ce point de vue va continuer à être défendu auprès de M. Gnaegi.

<sup>1</sup> Tout va très bien, Monsieur le marquis Gnaegi... du démantèlement de l'aide aux élèves en difficulté en période de promotion de l'intégration, Educateur 2/2012.

# Observatoire de l'intégration scolaire dans le canton de Neuchâtel

► Les membres du groupe sont favorables à l'intégration scolaire, mais observent que, en l'absence d'un concept cantonal et d'une définition claire des rôles et des responsabilités de chacun, les enseignants endossent actuellement la fonction de «variable d'ajustement», se trouvant bien souvent otages d'intentions généreuses mais désincarnées. Contraints de «faire avec», sans se plaindre et sans pouvoir faire entendre leurs besoins, leurs idées et leurs propositions. Le groupe veut donc faire entendre la voix des enseignants (spécialisés ou non) sur le thème de l'intégration sur les plans professionnel et pédagogique.

Parmi les moyens évoqués, les récits d'expériences permettront de documenter des situations concrètes et de les analyser.

Pour participer, contactez:  
kira.rothen@saen.ch ou  
stefan.lauper@saen.ch

Le groupe souhaite également faire un état des lieux exhaustif de toutes les mesures pouvant être rangées sous l'appellation «intégration», actuellement mises en œuvre dans le canton. Comme ce travail n'a pas été réalisé pour le rapport du GTI et qu'il se trouve clairement au-delà des forces de travail disponibles, il est prévu de faire appel à d'autres instances, parmi lesquelles l'OES (SEO), la HEP-BEJUNE, la CES (SER) ou d'autres encore. Les travaux de M. T. Christ, chargé, semble-t-il, de recenser toutes les mesures d'aide aux élèves en difficulté, trouveraient également l'occasion de se faire jour.

## Un serpent de mer

D'autres actions sont envisagées. Le groupe compte s'atteler à la vérification des «légendes urbaines»... Est-il vrai qu'un-e titulaire de classe ordinaire peut être obligé-e d'accepter une «intégration»? Est-ce que les effectifs des

classes spéciales s'élèvent à la moitié de l'effectif moyen des classes ordinaires? Que disent les textes? Le groupe se propose de constituer rapidement une FAQ en adressant notamment leurs questions aux autorités compétentes.

Dans la ligne du serpent de mer de la «description de fonctions» entamée sous l'ère T. Béguin et jamais aboutie, le groupe souhaite qu'un cadre soit défini quant aux responsabilités de chacun dans le champ de l'intégration. Les pratiques valaisannes pourraient, ici aussi, nous inspirer. Notamment sur la durée de l'engagement dans un projet d'intégration ou sur l'accompagnement proposé (interview, séminaire, etc.).

Le groupe envisage encore de mener une analyse fine du rapport GTI afin d'informer au mieux tous les partenaires concernés sur les incidences des pistes proposées.

A suivre!

(ois/sl)

Elisabeth Weber-Pillonel

Eliane Caillet cède la place à Virgile Woringer, pédiatre et chef du Service de la santé des écoles

## Changement de présidence à l'Association dyslexie Suisse romande

► 5 juin 2004, Château de Prangins. 28 avril 2012, Château de Neuchâtel. A croire que la vie de l'aDsr, c'est la vie de château! Détrompez-vous... Il faut un inventaire à la Prévert pour rendre

compte de ces dernières huit années de présidence: un nombre non quantifiable de téléphones, de courriels, de lettres, d'entretiens, de personnes rencontrées, de séances, de kilomètres, d'éclats de

rire, de soucis, de consensus, d'énervements, mais de joies et de réussites aussi!

Depuis le 5 juin 2004, Eliane Caillet, enseignante affiliée au SAEN, a repris

avec sa générosité légendaire la conduite de la tâche initiée par les six pionnières vaudoises qui créèrent l'association en 1996. *Six housewives and mummies*, comme elles aiment à se définir elles-mêmes, avec un sourire complice. Que de travail accompli, que de chemin parcouru, que de réussites! Une nouvelle brochure de l'association; une reconnaissance par les Départements de l'instruction publique de tous les cantons de Romandie; des liens avec les HEP; la création d'une antenne aDsr dans chaque canton romand; un site tenu à jour avec constance et générosité; une bibliographie régulièrement enrichie; des conférences données par des personnalités de renom; un groupe de jeunes dont les témoignages ont su émouvoir et sensibiliser un grand

nombre de directeurs d'établissements et d'enseignants; l'introduction de *Médialexie*, logiciel pour «dys»; des stands et encore des stands, tenus lors de nombreuses manifestations, grâce à de nombreux bénévoles; des avancées légales; des directives dans plusieurs cantons romands; des émissions de radio et de TV, des articles de journaux; une participation au Congrès Dyslexia International Unesco à Paris; des informations, des cours donnés dans divers établissements scolaires; une participation au travail de recherche du Professeur G. Hoeflin (Fonds DORE); la création du GRE10; des contacts étroits avec les autres associations concernées par la différence, des contacts et des collaborations avec les orthophonistes et thérapeutes...

Même si Eliane quitte la présidence romande, nous pourrons compter encore sur son expérience à la présidence de l'antenne neuchâteloise aDsr. Elle cède la place à une personnalité active depuis fort longtemps à ses côtés, le Dr Virgile Woringer, pédiatre FMH et chef du Service de la santé des écoles de Lausanne. Ses connaissances et compétences sont largement reconnues et seront un précieux support pour notre association.

Nous lui souhaitons plein succès à la tête de notre association et lui exprimons notre gratitude d'avoir accepté cette lourde tâche, à l'aube de sa retraite professionnelle. De tout cœur, merci!

## Recapitalisation de *Prévoyance.ne*

► Au moment où ces lignes sont écrites, personne ne peut dire si les négociations entre employeurs et assurés aboutiront.

Le dogmatisme l'a d'abord emporté: les uns exigeant l'élévation de l'âge pivot de 62 à 65 ans, d'autres excluant d'emblée de toucher à cet âge!

Après cette entame crispée, chaque camp a fait un pas en direction de l'autre. L'âge pivot a ainsi été ramené à 64 ans par les employeurs et porté à 63 ans par les assurés.

Une formule semblait pouvoir s'imposer: un *stop and go* s'adaptant à la marche des affaires. On commencerait par porter l'âge à 63 ans. Après cinq ans, on réévaluerait la situation et, en

cas de nécessité, on envisagerait le passage à 64 ans. Cette solution présente l'avantage de ne faire perdre la face à personne... mais prive la Caisse de près de 80 millions, soit plus de deux points de taux de couverture. En effet, l'augmentation de l'espérance de vie a un coût: verser la même rente durant une période plus longue. Au total, la caisse devra augmenter ses réserves pour les assurés actifs de près de 250 millions. Si en même temps on recule l'âge de la retraite, c'est l'inverse. On renoncera cependant à une partie de cette distribution face à la nécessité de recapitaliser la caisse. Ainsi, en passant de 62 à 64 ans, la distribution sera réduite d'environ 150 millions (restent 100 millions).

En procédant en deux temps, d'abord à 63 ans, puis plus tard à 64 ans, les engagements acquis entre-temps par les assurés réduisent le bonus potentiel de moitié. Cela nécessitera des contributions supplémentaires.

Les employeurs ont proposé une solution établissant un âge pivot de 64 ans dont la mise en pratique serait repoussée dans les faits de cinq ans par des mesures transitoires, reconduites en cas d'évolution positive.

Plus respectueuse des jeunes assurés, cette formule exige un taux de cotisation moins élevé et le SAEN peut y adhérer, sous réserve de quelques garanties, notamment quant à l'aménagement de la fin de carrière. (pg)